

DÉROULEMENT DE LA FORMATION DU PERMIS AM

1 : Définition :

Un cyclomoteur et/ou quadricycle léger à moteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50cm³, une puissance de 4 kW maximum et d'une vitesse maximale de 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur dès l'âge de 14 ans.

2 : Les enjeux de la formation :

L'objectif principal de la formation n'est pas seulement d'apprendre à déplacer un véhicule, mais d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler sans mettre sa vie ou celle des autres en danger.

1. L'enjeu de Sécurité Routière (La Vie)

Vulnérabilité extrême : Le conducteur de cyclomoteur est l'un des usagers les plus exposés. En l'absence de carrosserie, le moindre choc peut avoir des conséquences corporelles graves.

Accidentalité des jeunes : La tranche d'âge 14-17 ans est statistiquement surreprésentée dans les accidents de deux-roues motorisés. La formation vise à briser cette fatalité par une meilleure gestion du risque.

2. L'enjeu Comportemental (La Responsabilité)

Partage de la route : Comprendre que la route est un espace public où cohabitent des usagers aux gabarits et vitesses différents (piétons, vélos, voitures, poids lourds).

Respect de la règle : Intégrer que le Code de la Route n'est pas une contrainte mais un ensemble de lois permettant la survie collective.

Prise de décision : Apprendre à résister à la pression du groupe (vitesse, prise de risque pour "épater") et à refuser les comportements dangereux (débridage du véhicule).

3. L'enjeu Technique et Équipement (La Protection)

Maîtrise du véhicule : Savoir anticiper un freinage, gérer son équilibre à basse vitesse et négocier une trajectoire de sécurité.

L'importance de l'équipement : Comprendre que le casque (attaché !) et les gants ne sont pas des accessoires de mode, mais les seuls remparts contre les blessures. La formation insiste sur le choix d'un équipement homologué et adapté.

4. L'enjeu Sanitaire et Environnemental (La Citoyenneté)

Nuisances sonores : Sensibiliser aux nuisances causées par les pots d'échappement modifiés, qui dégradent la qualité de vie des riverains.

Éco-conduite : Adopter une conduite souple pour limiter la consommation de carburant et les émissions polluantes.

3 : Déroulement de la formation (8 heures) :

La formation est répartie sur **deux jours minimum** (4 heures maximum par jour) pour favoriser l'assimilation des compétences.

Séquence 1 : Échanges sur les représentations individuelles (30 min)

Objectif : Évaluer les connaissances de l'élève et sa perception des risques.

Contenu : Débat sur les accidents (vitesse, alcool, équipement), les règles de circulation et les spécificités du véhicule (cyclomoteur ou voiturette).

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (1 heure)

Objectif : Maîtrise technique du véhicule en toute sécurité.

Contenu :

- Prise en main : Connaissance des commandes (gaz, freins, avertisseur), béquillage, mise en marche.
- Équilibre : Slalom entre des cônes, conduite en ligne droite à basse vitesse.
- Freinage : Utilisation dosée du frein avant et arrière, arrêt de précision sur une ligne.
- Virages : Regard et inclinaison (pour le 2-roues) ou braquage (pour le quadricycle).

Séquence 3 : Code de la route (30 min)

Objectif : Rappel des règles vitales.

Contenu : Signalisation spécifique, règles de priorité (priorité à droite), les angles morts et les placements sur la chaussée.

Séquence 4 : Formation à la conduite sur voies ouvertes (3 heures)

Objectif : Appliquer les acquis en conditions réelles.

Contenu :

- Démarrage et insertion dans le flux de circulation.
- Recherche d'indices formels (panneaux) et informels (portières qui s'ouvrent, enfants sur le trottoir).
- Franchissement d'intersections et de ronds-points.
- Changements de direction (utilisation systématique des clignotants et contrôles directs).
- Négociation des virages en toute sécurité.

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (1 heure)

OBLIGATOIRE : En présence d'au moins un parent ou représentant légal (si l'élève est mineur).

Objectif : Responsabiliser l'élève et son entourage sur les dangers de la route.

Thèmes abordés :

- Les risques liés au débridage : Conséquences mécaniques, juridiques (amendes) et refus d'assurance en cas d'accident.
- L'équipement : Démonstration de l'efficacité du casque, des gants et du blouson renforcé.
- L'état du conducteur : Fatigue, distractions (téléphone, écouteurs) et influence des produits psychoactifs (alcool, stupéfiants).

À l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation de suivi de formation, provisoire pour une durée de validité de 4 mois, dans l'attente de la réception du titre définitif dont la demande à été effectuée par l'Auto-École.